



ATTESTATION D'EXPOSITION AUX POUSSIÈRES D'AMIANTE

REFERENCES :

- Arrêté du 6 décembre 1996
- Arrêté du 13 décembre 1996
- Décret n°2006-761 du 30 juin 2006

- décret n°2002-832 du 3 mai 2002
- Article 78 de la loi de finances rectificative n°2001-1276 - Décret - du 28 décembre 2001
- Convention du 10 juillet 2003 entre l'Etat et l'entreprise nationale

2771

NOM				Prénoms	
Matricule		Né(e) le		N° S.S.	
Adresse					

Etablissement	DCNS
N° SIRET	441 133 808 000 36
Adresse	DES/PAS/BAT CS 72837 29228 BREST CEDEX 2
Tel. (BAT)	02 29 05 27 46

Service Médical	Médecine et Santé au Travail
Adresse	CS 72837 29228 BREST CEDEX 2
Tel. (S ^{at})	02 29 05 20 47

NOTA : Cette attestation d'exposition comporte au minimum 4 pages. Le tableau 1 : informations fournies par l'employeur et le médecin du travail. Le tableau 2 : informations sur le temps d'exposition dans les différents postes de travail.
Les tableaux 2 et 3 relèvent du confidentiel médical.

Date : 03 SEP. 2008

Cachet et visa du DRH :

Jean François GOUZ
Directeur des Ressources Humaines

Date : 1/12/2008 -

Cachet et visa du Médecin de Prévention :

Flaqueur
3 - Div. 1 - BREST

Tableau 1 : (Aide à la rédaction : fiche d'exposition au risque amiante définie dans l'IN 000 210 040 A du 09 juillet 1998. Pour tout renseignement complémentaire contacter le service SST)

DESCRIPTION SUCCINCTE DU (OU DES) POSTE(S) DE TRAVAIL	Du 15/09/77 au 02/04/78 et du 01/04/79 au 31/08/08 : Electricien au chantier Réparations de Surface - manipulation de dispositifs de protections thermiques ayant pu contenir de l'amiante - travaux en coactivité dans un environnement ayant pu être pollué par des poussières d'amiante ou dans des locaux ayant pu contenir des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante dans l'atmosphère
DATE DE DEBUT D'EXPOSITION	15/09/77 ; 01/04/79
DATE DE FIN D'EXPOSITION	02/04/78 ; 31/08/08
NATURE DES FIBRES D'AMIANTE	- chrysotile et autres fibres non identifiées
DATES ET RESULTATS DES EVALUATION ET MESURES DES NIVEAUX D'EXPOSITION	
NATURE DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE MIS A DISPOSITION	- a partir de 1950 : port du masque lors des travaux exposant à l'inhalation de poussières d'amiante (note de service CHR n°207 du 09/12/50). - application immédiate des mesures prescrites par le décret 77-949 du 17/08/77 (décision du directeur 405 du 14/11/77). - 1980 : rappel des consignes de sécurité (note de service du directeur 23 du 6/3/80) . Récapitulatif des mesures de prévention à mettre en œuvre (note de service du directeur 102 du 28/11/80). - 1990 : rappel des mesures de prévention amiante (note de service du directeur n°022-9 du 6/4/90). - 1997 : rappel des dispositions du décret 96-98 du 7/2/96 (note n°971/HSCT du 18/03/97).
DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION COLLECTIVE	- a partir de 1976 : prévention des risques liés à l'amiante (note 5640/sdai du 28/09/76). Remplacement de l'amiante (note 1914/sdai du 20/10/76) - 1979 : protection des calorifugeages et définition des produits de remplacement de l'amiante (note 1406 CANB/R du 12/2/79). - 1981 : produits de remplacement de matériaux à base d'amiante (note de service du directeur 10 du 27/01/81). - 1987 : modifications apportées par le décret 87-232 du 27/03 87 (note n°87-283/HSCT du 7/9/87). - Gestion du risque amiante (instruction n°000210040A du 9/7/98).